

Avant-propos

Marie-France STEINLÉ-FEUERBACH

**Professeur émérite de droit privé et sciences criminelles, Université de Haute-Alsace,
Directeur honoraire du CERDACC (UR 3992)**

Claude Lienhard : Monsieur 100 000 idées !!! Précurseur, créateur, fondateur, tels sont, entre autres, les qualificatifs qui viennent le plus spontanément à l'esprit de ceux qui le connaissent et qui lui dédient ces Mélanges. « Université et Prétoire », ce titre symbolise parfaitement la double carrière professionnelle de l'universitaire et de l'avocat, la réflexion académique et le traitement des dossiers étant intimement liés avec un enrichissement croisé. Cependant, ni le professeur, ni l'avocat ne pouvaient se contenter de cette double et brillante carrière sans la prolonger par un fort engagement associatif. Les idées de Claude Lienhard ne sont pas simplement des idées qui restent en l'air - même si elles sont bien dans l'air du temps - elles se concrétisent !!!

Ces idées naissent à tout moment et en tous lieux avec tout de même une petite préférence pour les endroits conviviaux, comme ce café du quartier du Panier à Marseille, dénommé « Aux deux sinistrés », où s'étaient réunis les membres de la première équipe de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation, dont Claude Lienhard est le Président fondateur. C'est dans un autre café, qui avait l'avantage d'offrir des nappes en papier, que fut élaboré le programme du DU de Victimologie de Lyon.

J'ai personnellement fait la connaissance de Claude Lienhard en 1993, dans les locaux d'un ancien hôpital colmarien, classé monument historique, sis place du 2 Février, qui abritait alors somptueusement le département carrières juridiques du IUT de Colmar. Nous n'étions à cette époque que quelques rares juristes égarés dans un monde de scientifiques « durs » faisant, selon eux, de la « vraie » recherche. Très vite, notre collègue Claude Lienhard partagea avec nous l'idée de la création d'un centre de recherche en droit. Une telle initiative, *a fortiori* dans un IUT, peut surprendre. C'est pourtant bien dans cette véritable épopée qu'il nous a tous embarqués, pour notre plus grand plaisir. La nécessité de fonder un lieu de réflexion et de recherche sur les catastrophes et les accidents collectifs lui était apparue comme une évidence après l'accident aérien du Mont Sainte Odile, le 20 janvier 1992. Par un courrier en date du 16 décembre 1993, le professeur Théo Hassler portait sur les fonts baptismaux le Centre Européen de Recherche sur le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes, avec une équipe de direction autoproclamée : Claude Lienhard, directeur fondateur, Théo Hassler et moi-même, directeurs-adjoint. Le CERDACC venait d'être créé *sui generis* et son directeur, dévoilant alors des talents insoupçonnés de bricoleur, apposa une plaque sur la porte de notre bureau commun, lequel était historiquement l'ancienne morgue de l'hôpital, cela ne peut pas s'inventer !

Des publications par l'équipe de direction s'imposaient. Celle de Claude Lienhard, « *Pour un droit des catastrophes* », parue au Recueil Dalloz Sirey, le 30 mars 1995, inspira un sujet de l'agrégation de droit privé de cette même année alors qu'à l'écrit de culture générale du concours externe de l'ENM, les candidats furent confrontés à « La fonction des procès dans

les sociétés contemporaines ». Grâce à cette publication, maintes fois citées depuis, une nouvelle branche du droit était née !

Après quelques péripéties administratives, le Centre, *de facto*, acquit une existence officielle en 1995, avant de devenir équipe d'accueil (EA 3992). C'était il y a vingt ans déjà. Depuis, tout en gardant son acronyme originel, le CERDACC a modifié en 2010 son intitulé en « Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes », symbolisant son ouverture à toute forme de risque afin d'accueillir plus largement les juristes des trois sites de l'Université de Haute-Alsace, mulhousiens et colmariens, soit à l'heure actuelle, vingt-deux enseignants-chercheurs, des chercheurs associés et douze doctorants. La voie de ces derniers avait été ouverte par Caroline Lacroix, premier docteur en droit de notre Université.

Précurseur, le Professeur Lienhard l'a encore été en imaginant, à une époque où les revues juridiques n'existaient qu'en version papier, une publication mensuelle en ligne : le JAC, Journal des Accidents et des Catastrophes. Le complice de cette nouvelle aventure, et pendant de très nombreuses années, fût alors Jo Laengy, ancien journaliste des D.N.A. qui avait précisément couvert l'accident du Mont Sainte-Odile. Un journaliste dans un Centre de recherche ? Cela peut surprendre, mais c'est encore un marqueur de l'ouverture d'esprit de son fondateur, car après avoir allègrement méprisé la *summa divisio* droit privé/droit public, le Centre a osé accueillir une économiste et entretenir des liens étroits avec des scientifiques, des géographes, des médecins, des psychologues...

Le droit des catastrophes n'est pas la seule passion du dédicataire de ces Mélanges, le droit de la famille, cher à Isabelle Corpart, est une autre de ses spécialités, à la fois comme enseignant et comme avocat. Formateur, il a non seulement dispensé ses cours dans plusieurs Universités, mais également à l'ENM ainsi qu'au Centre de formation professionnelle des avocats. Avocat spécialisé en droit des personnes, droit de la famille, responsabilité civile, et réparation du dommage corporel, il est adhérent à l'Association Nationale des Avocats de Victimes de Dommages Corporels. Pour la petite histoire, nous rappellerons que Maître Lienhard, principalement avocat de victimes, a également été celui d'un chanteur célèbre. Pour conclure cet avant-propos, dont la difficulté majeure a été de résumer en quelques lignes les activités foisonnantes du Professeur Lienhard, une dernière anecdote remontant au 4 octobre dernier. Sur le trajet du retour du colloque portant sur « Le traitement judiciaire des accidents collectifs » qui s'est tenu au tribunal de grande instance de Paris et où il était intervenu sur le thème de la réparation des dommages corporels, le Professeur émérite Claude Lienhard m'a offert une image insolite. Déconnecté de ses multiples instruments électroniques, il lisait paisiblement la moisson de journaux acquise gare de l'Est. Devant mon étonnement, il m'a tout simplement répondu : « *maintenant, j'ai le temps et, dans la presse, on peut trouver tellement d'idées...* ».

Colmar, le 12 octobre 2019